

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Louise MARIN	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Décision modificative n°1 - Budget principal et budgets annexes**

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets annexes.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
012 - Charges de personnel	64111	Rémunération principale personnel titulaire	-3 500,00
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6561	Frais de personnel	3 500,00
66 - Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	-360 800,00
Total dépenses réelles			-360 800,00
023 - Virement à la section d'investissement			360 800,00
Total dépenses d'ordre			360 800,00
Total dépenses de fonctionnement			0,00

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
204 - Subventions d'équipement versées	2041412	Subv. d'équip. versées aux communes membres du GFP (bâtiments et installations)	269 800,00
	204182	Subv. d'équip. versées aux autres organismes publics (bâtiments et installations)	88 500,00
	204113	Subv. d'équip. versées à l'Etat (projets d'infrastructures d'intérêt national)	-112 500,00
27 - Autres immobilisations financières	275	Dépôts et cautionnements versés	115 000,00
Total dépenses réelles			360 800,00
Total dépenses d'investissement			360 800,00
021 - Virement de la section d'exploitation			360 800,00
Total recettes d'ordre			360 800,00
Total recettes d'investissement			360 800,00

En opérations réelles :

En référence à la délibération du Conseil de communauté du 30 juin 2016 relative à la mise à disposition de moyens aux groupes d'élus, 3 500 € sont prévus pour la rémunération des agents mis à disposition de groupes d'élus au chapitre 656, *nature 6561*. Sur le plan comptable, ces dépenses doivent être identifiées au budget de la collectivité dans un chapitre dédié spécialement à cet effet.

Les crédits afférents aux charges de personnel (chapitre 012, *nature 64111*), sont réduits en contrepartie de - 3 500 €.

Sont par ailleurs prévus au chapitre 27, *nature 275*, 115 K€ pour la poursuite de la l'établissement de garanties financières pour l'usine d'incinération des ordures ménagères, au titre de l'activité de mise en balles des déchets. Ces garanties financières, consignées auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sont en effet imposées par le Code de l'environnement en cas de défaillance de l'exploitant pour les installations de stockage des déchets présentant des risques importants de pollution ou d'accident, et ont été prévues par arrêté préfectoral en date du 6 octobre 2016.

Concernant les dépenses d'équipement :

- les crédits afférents aux opérations de rénovation urbaine (ANRU) sont augmentés de 315 K€ (chapitre 204, *nature 2041412 et 204182*), afin de permettre le versement, dès 2016, du solde de subventions d'équipement au titre de différentes opérations menées à Chenôve, Talant et Dijon (équipement culturel du Cèdre à Chenôve, aménagements du secteur des abords de l'hôtel de Ville de Chenôve, opération du Quai des Carrières Blanches à Dijon, aménagements de voies et aires de stationnement à Talant), dont le paiement était initialement prévu sur l'exercice 2017.

- le solde de la subvention versée par le Grand Dijon pour la réalisation de la LINO devant intervenir en 2017 à hauteur de 112 500 € (chapitre 204, *nature 204113*), les crédits de paiement prévus en 2016 à cette fin sont diminués du même montant.

Pour les deux points précédents, le calendrier des crédits de paiement sera ajusté en conséquence dans le cadre du rapport portant sur la création et l'actualisation des autorisations de programme.

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par la réduction de 360,8 K€ des charges financières (chapitre 66, *nature 66111*), compte tenu du maintien des taux d'intérêt à leur plus bas niveau historique.

En opérations d'ordre :

L'équilibre de chaque section est effectué par une augmentation de 360,8 K€ du virement entre les sections.

SUR LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	207 000,00
023 - Virement à la section d'investissement			-207 000,00
Total dépenses d'ordre			0,00
Total dépenses de fonctionnement			0,00

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			-665 239,40
23 - Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	665 239,40
Total dépenses réelles			0,00
Total dépenses d'investissement			0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2131	Constructions bâtiments	207 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation			-207 000,00
Total recettes d'ordre			0,00
Total recettes d'investissement			0,00

En mouvements réels, des crédits sont prévus afin de corriger le résultat d'investissement de l'exercice 2015 repris au budget supplémentaire 2016 (*compte 001*), ce dernier étant erroné suite à une erreur de saisie dans l'application comptable.

Conformément à la délibération du 30 juin 2016 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2015, le solde déficitaire de la section d'investissement du budget annexe des transports à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à 12 610 150,15 € et non à 13 275 389,55 € comme indiqué dans la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2016 (l'écart de 665 239,40 € entre les deux montants correspond au total des restes à réaliser en dépenses à la clôture de l'exercice 2015, dont les crédits ont été à la fois reportés au budget 2016 et comptabilisés à tort dans le résultat de la section d'investissement 2015 repris au budget supplémentaire 2016).

Par conséquent, il convient de diminuer de - 665 239,40 € le montant du résultat d'investissement déficitaire de l'exercice 2015 repris au budget supplémentaire 2016 (compte 001 en dépenses).

La présente décision modificative est équilibrée par l'inscription de + 665 239,40 € au chapitre 23, *nature 2318*, pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits non destinés à être consommés sur l'exercice 2016).

En opérations d'ordre :

207 000 € sont prévus en dépenses au chapitre 042 et en recettes au chapitre 040, afin de constater la sortie de l'actif d'un tènement foncier situé 66 avenue Jean Jaurès, cédé à l'Office Public Habitat de la Côte d'Or (acte notarié du 8 juin 2016).

L'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de - 207 000 € du virement entre les sections.

SUR LE BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
67 - Charges exceptionnelles	6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 261,00
Total dépenses réelles			3 261,00
023 - Virement à la section d'investissement			-3 261,00
Total dépenses d'ordre			-3 261,00
Total dépenses de fonctionnement			0,00

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	-3 261,00
Total dépenses réelles			-3 261,00
Total dépenses d'investissement			-3 261,00
021 - Virement de la section d'exploitation			-3 261,00
Total dépenses d'ordre			-3 261,00
Total recettes d'investissement			-3 261,00

En opérations réelles, 3 261 € sont prévus au chapitre 67, *nature 6718*, afin de compléter les crédits prévus pour le reversement aux associations, désignées lors du Conseil de communauté du 30 juin 2016, du produit issu de la collecte et du tri des résidus ultimes produits par l'activité du crématorium.

En contrepartie, les crédits d'études préalables à la réalisation d'investissements sont réduits de - 3 261 € (chapitre 20, *nature 2031*).

L'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de - 3 261 € du virement entre les sections.

SUR LE BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR :

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			-79 253,98
23 - Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage techniques	343 124,50
Total dépenses réelles			263 870,52
Total dépenses d'investissement			263 870,52
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			263 870,52
Total recettes réelles			263 870,52
Total recettes d'investissement			263 870,52

En mouvements réels, des crédits sont prévus afin de corriger le résultat d'investissement de l'exercice 2015 repris au budget supplémentaire 2016 (*compte 001*), ce dernier étant erroné suite à une erreur de saisie dans l'application comptable.

Conformément à la délibération du 30 juin 2016 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2015, le solde de la section d'investissement du budget annexe du groupe turbo-alternateur à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à 263 870,52 € et non à - 79 253,98 € comme indiqué dans la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2016 (l'écart de 343 124,50 € entre les deux montants correspond à la somme des restes à réaliser en dépenses à la clôture de l'exercice 2015, dont les crédits ont été à la fois reportés en 2016 et comptabilisés à tort dans le résultat de la section d'investissement 2015 repris au budget supplémentaire 2016).

Par conséquent, il convient de procéder aux écritures suivantes :

- suppression des 79 253,98 € budgétés par erreur au compte 001 en dépenses,
- inscription de 263 870,52 € au compte 001 en recettes, correspondant au résultat excédentaire de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2015.

La présente décision modificative est équilibrée par l'inscription de + 343 124,50 € au chapitre 23, *nature 2315*, pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits non destinés à être consommés sur l'exercice 2016).

SUR LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>6156</i>	<i>Maintenance</i>	<i>-1 900,00</i>
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	<i>651</i>	<i>Redevances pour concessions, brevets, licences,...</i>	<i>1 900,00</i>
Total dépenses réelles			0,00
Total dépenses de fonctionnement			0,00

En opérations réelles, 1 900 € sont prévus au chapitre 65, *nature 651*, pour compléter les crédits prévus pour le paiement des droits liés à la diffusion de musique dans les parkings en ouvrage. Le montant des droits d'auteur dépendant notamment du tarif de la première heure de stationnement, cette augmentation fait suite à la modification du régime tarifaire décidée au 1^{er} juillet 2015.

En contrepartie, les crédits affectés à la maintenance des équipements sont réduits de - 1 900 € (chapitre 011, *nature 6156*).

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- les ouvertures et ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°1 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 64
 CONTRE : 8

ABSTENTION : 3
 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATION(S)